



SUD-Rail fait condamner la SNCF ENCORE !

*Communiqué de presse
Le 9 mars 2018*

Le Tribunal de Grande Instance de Bobigny vient de débouter la SNCF dans sa contestation de demande d'expertise du CHSCT du Landy. SNCF est de plus, condamnée à payer 7 500€ pour dédommager SUD-Rail de ses frais d'avocat.

Encore une fois, SUD-Rail note le décalage flagrant entre les propos du PDG de SNCF et la réalité vécue par les salariés et leurs représentants.

En effet, alors que Guillaume PEPY se répand dans les médias pour se pourvoir en défenseur des cheminot-e-s et en champion du dialogue social. Alors qu'il se gargarise avec de beaux discours faits de « concertation, discussion, dialogue... » Sur le terrain, la réalité est tout autre.

Tous les jours, les salariés sont confrontés au management du « marche ou crève ». La Direction SNCF s'affranchit régulièrement de règles qu'elle a souvent elle-même produite. Ceci contraint notre Fédération et les syndicats régionaux SUD-Rail à multiplier les actions en justice pour faire valoir le droit. **L'image d'entreprise moderne et exemplaire que vante notre PDG est en fait une récidiviste multi condamnée sourde aux revendications de ses salariés et de leurs représentants.**